

2011



Contrôle de concession

Électricité

Synthèse

Exercice 2010



siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or



Crédits photographiques : © SICECO sauf pages 12 : © Onidji - Fotolia.com et
14 : © Liv Fn̄is-larsen - Fotolia.com

Directeur de la publication : Jacques JACQUENET
Octobre 2012

Tirage : 1 700 exemplaires

Rédaction et mise en page : service communication

Impression : Médiagraphique

Imprimé sur papier recyclé 100 %

Le mot du Président	4
Sur le pouce	5
Recenser le patrimoine	7
Analyser la qualité de l'électricité distribuée	9
Identifier les usagers et les consommations	11
Contrôler les données comptables et financières	13





En préambule à ce rapport, je crois important de rappeler que le contrat de concession pour le service public de distribution d'électricité revêt une importance capitale pour nos territoires mais aussi pour leurs habitants. Son contrôle, l'assurance de sa bonne application sont toujours au cœur de nos préoccupations et je m'attache personnellement au respect de tous les aspects : qualité de l'électricité fournie et des travaux d'amélioration du réseau, sécurité, défense des usagers, contrôle des données comptables et financières, relations entre les différents acteurs... car c'est ainsi que le SICECO garantit à tous un service public performant. Le rapport qui vous est présenté rend compte de la mission dont est investi le Syndicat. Il en dresse le bilan pour l'année 2010.

Notre concession, de caractère essentiellement rural, se distingue certes par la qualité de la fourniture d'électricité, une excellente disponibilité du service, un réseau basse tension de très bon niveau grâce à la forte proportion de réseau torsadé et un nombre restreint d'usagers en contrainte. C'est un motif de satisfaction. Cependant d'autres points sont préoccupants, comme le vieillissement du réseau HTA. Je noterai que c'est surtout la difficulté à obtenir, année après année, des données essentielles concernant la comptabilité du service concédé, empêchant ainsi le SICECO de remplir pleinement sa mission de contrôle, qui doit être signalée à l'attention de nos communes adhérentes et des usagers. C'est la raison pour laquelle le SICECO a décidé de rejeter le compte-rendu annuel d'activité d'ERDF au titre de l'année 2010.

Sans nul doute, le contrat de concession est un ensemble complexe tant du point de vue technique que comptable mais trop de questions restent en suspens : la valorisation du patrimoine, les modalités de traitement des amortissements et des provisions pour renouvellement... Ces données ont une influence directe sur la valeur de la concession et donc sur les droits du concédant et des communes qu'il représente. C'est un devoir pour le Syndicat de le signaler.

Jacques Jacquenet
Président du SICECO

Le contrôle de concession

Le **SICECO**, autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture de l'électricité

En France, les communes sont propriétaires des réseaux HTA et BT. Sur le territoire de la Côte-d'Or, 663 communes ont confié l'organisation du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO). Le SICECO est aussi appelé autorité concédante car il a délégué l'exploitation du réseau électrique à un concessionnaire, ERDF, à travers un cahier des charges de concession. Ce présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur son concessionnaire ERDF et EDF branche commerce (EDF BC) pour ce qui concerne la vente de l'électricité aux tarifs réglementés.

Le cahier des charges de concession

Le SICECO et ERDF ont signé un contrat de concession entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1999 pour une durée de 30 ans. Il inclut un cahier des charges précisant les droits et les devoirs du concessionnaire vis-à-vis de l'autorité concédante et des usagers du service public.

La réalisation du contrôle de concession

Les paramètres nécessaires à la réalisation de la mission du contrôle de concession ont été collectés auprès d'ERDF et d'EDF BC. Afin d'avoir une lecture partagée des éléments transmis, des entretiens se sont déroulés du 5 au 7 octobre 2011. Ils devaient permettre d'évaluer la qualité et la cohérence des informations transmises et de lever toute ambiguïté par rapport aux données et

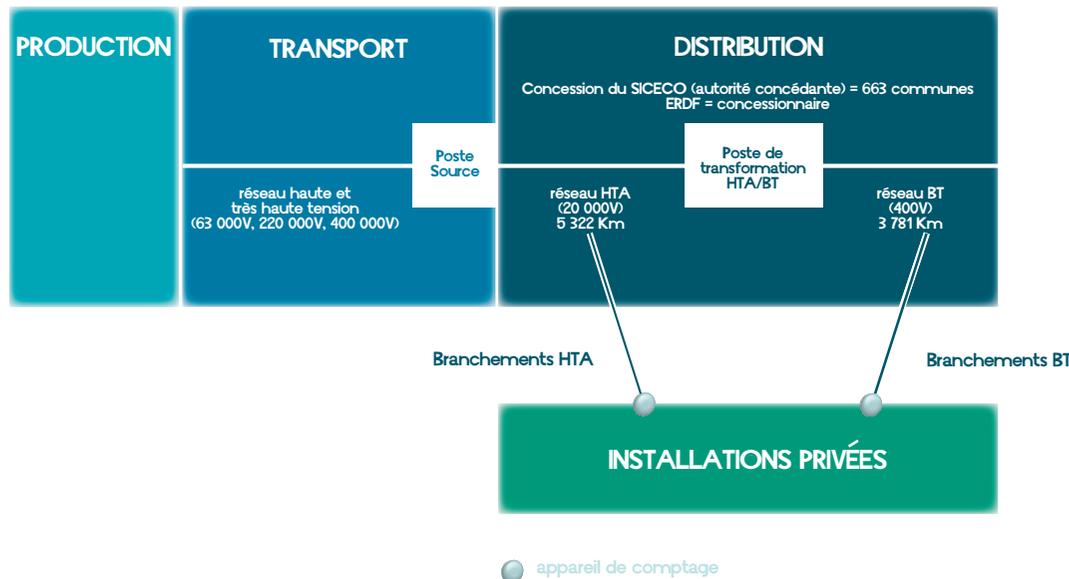
à leurs interprétations. Le SICECO s'est adjoint les services d'AEC (Audit Expertise et Comptable), cabinet spécialisé dans les contrôles de concession pour analyser les données. Des indicateurs de performance ont été définis sur les plans technique, gestion clientèle et comptable, et comparés à des références nationales à partir des contrôles de concession réalisés dans plus de 30 autres concessions françaises.

En décembre, le SICECO a demandé à ERDF des informations complémentaires car plusieurs éléments essentiels n'étaient pas fournis. En juin 2012, après présentation des problèmes rencontrés à la réunion de Bureau et à l'Assemblée Générale du SICECO, ce dernier a mis en demeure ERDF de fournir sous 15 jours les éléments manquants. Le concessionnaire a demandé un délai

supplémentaire qui a été accordé par le Président Jacques Jacquenet. Suite à une nouvelle réunion le 27 septembre, aucun élément nouveau n'a été apporté et le CRAC 2010 (compte rendu annuel d'activité) n'est pas validé par le SICECO.

En bref

L'activité de la concession de distribution publique d'électricité est suivie et contrôlée par le SICECO à partir du suivi technique en continu de l'activité de la concession (travaux, réclamations, contraintes), de l'analyse des comptes rendus annuels d'activité du concessionnaire (année 2010), de contrôles annuels détaillés de toutes les données relatives à la concession (comptabilité, valorisation des ouvrages ...).



Le saviez-vous ?

Le **SICECO** veille au maintien d'un service public performant en :

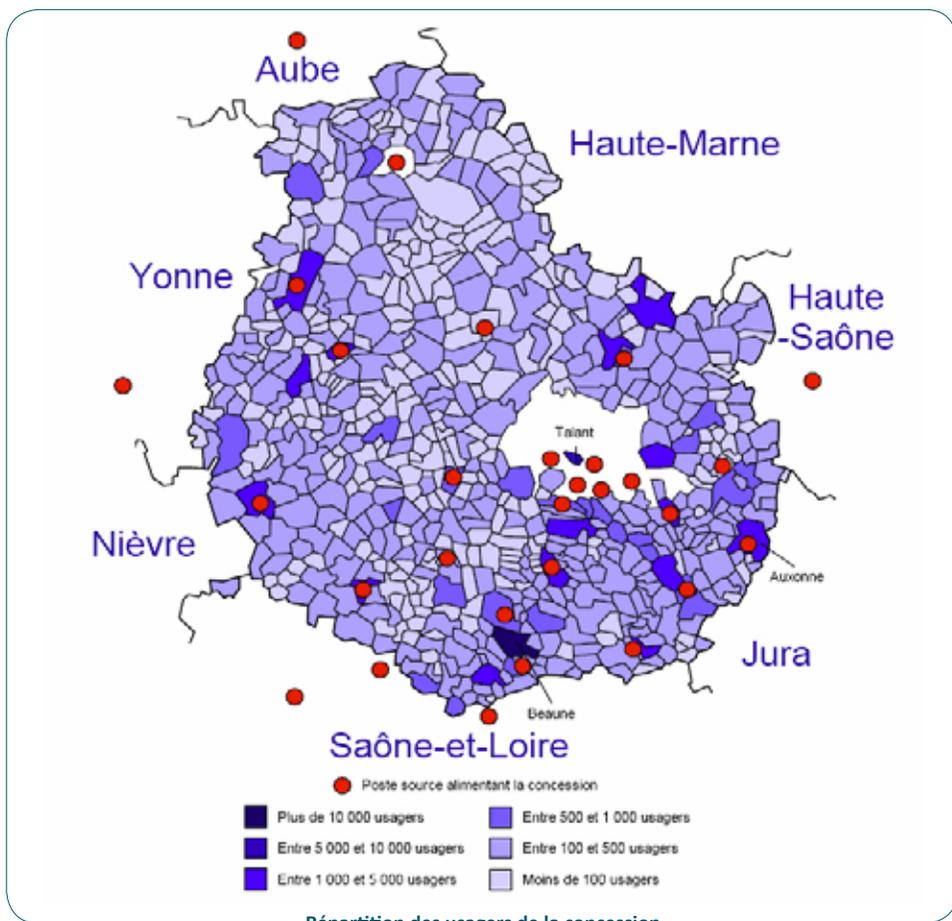
- assurant l'égalité d'accès au réseau électrique pour tous
- veillant à la qualité de l'énergie fournie
- contrôlant la sécurité des équipements conformément aux règles en vigueur
- défendant les usagers
- conseillant les communes et les usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la bonne application des tarifs
- réglant les litiges entre les usagers et les fournisseurs d'énergies

Il contrôle également la bonne exécution des missions du concessionnaire en :

- contrôlant les données comptables et financières tenues par ERDF
- vérifiant la qualité et la valorisation des travaux d'ERDF
- s'assurant du respect de la qualité de l'électricité distribuée
- mesurant la satisfaction des usagers
- étudiant l'évolution du service concédé
- contrôlant les services de fourniture au tarif réglementé d'EDF

Le **concessionnaire** est responsable du fonctionnement au quotidien du service public de distribution de l'électricité et doit le gérer conformément aux dispositions du cahier des charges de concession. Il exploite le réseau à ses risques et périls et assume notamment le renouvellement et l'entretien du matériel.

La concession



L'essentiel

- 663 communes desservies
- 279 000 habitants
- 154 222 usagers de la concession
- 1 544 MVA de puissance installée alimentant la concession

Pour comprendre

Délégation de service public : c'est un contrat (appelé aussi convention) par lequel une personne morale de droit public confie à une personne publique (une autre administration publique) ou privée (un particulier ou une entreprise), la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité pour une durée limitée. L'expression regroupe plusieurs procédés : la concession, l'affermage et la régie intéressée.

Concession de service public : c'est une forme de délégation de service public. Le concédant confie à un concessionnaire, entreprise publique ou privée, la responsabilité de construire et de gérer un service public sur son territoire. Les conditions de cette délégation sont portées dans un contrat de concession. Le concessionnaire, à ses risques et périls, réalise et exploite ce service public en contrepartie d'une rémunération versée par les usagers.

Cahier des charges de concession : Le cahier des charges de concession, avec ses annexes, est une composante importante du contrat de concession conclu entre la collectivité concédante et le concessionnaire. Il fixe les règles du service public et précise les objectifs à atteindre ainsi que les obligations du concessionnaire.

Réseau HTA

Progression lente de l'enfouissement

Le taux du réseau souterrain progresse annuellement en moyenne de 2 % par an. L'intégration de la commune de Beaune, comportant 108 km de réseau HTA enfoui à 90 %, augmente ce taux qui se situerait à 27,1 % hors Beaune, soit 0,9 % en plus par rapport à 2009. Comparé à une vingtaine de concessions de taille semblable, ce pourcentage reste, dans les deux cas, en dessous de la moyenne (33,1 %), mais honorable pour une concession à dominante rurale.

Un réseau âgé ?

25,8% du réseau, soit 1 371 km, a plus de 40 ans et ce taux a progressé de manière significative entre les exercices 2009 et 2010 (+ 4,6 %). Cet indicateur, supérieur à la moyenne (13,4 %), permet d'évaluer les efforts attendus du concessionnaire pour renouveler les ouvrages anciens construits en grande partie dans les années 70.

Lors des restructurations de ce réseau, l'enfouissement est quasi systématique. Ces interventions, représentant 26 km/an sur les 10 dernières années, soit 0,5 % du linéaire total, paraissent cependant bien insuffisantes puisque, à ce rythme, il faudra 200 ans pour renouveler l'intégralité du réseau !

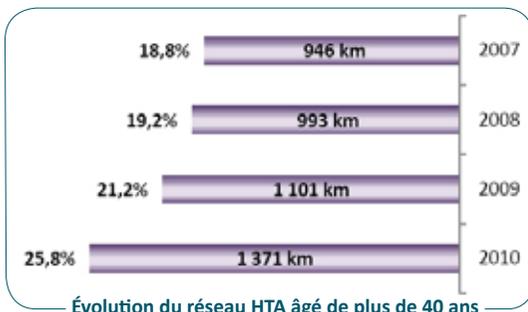
Peu de réseau aérien nu de faible section

Le réseau aérien nu de faible section ne concerne que quelques antennes HTA. En 2010, il est de 59 km soit 1,1 %, en dessous de la moyenne (1,4 %).



Le saviez-vous ?

111,4 km du réseau souterrain possède une isolation en papier (première génération de câble souterrain ; aujourd'hui l'isolation est en PVC). Le taux de ce type de linéaire (2,1 %), souvent sujet aux défaillances, reste proche de la moyenne (2,1 %).



Réseau BT

Rythme maintenu pour l'enfouissement du réseau BT en 2010

Le taux de dissimulation du réseau BT est de 37,1 % soit au dessus de la moyenne (31,4 %). L'intégration de Beaune (172 km de réseau BT enfoui à 55,5 %) a, comme pour le réseau HTA, augmenté le taux d'enfouissement de la concession, qui sans elle, s'établirait à 36,2 % (+ 0,6 points par rapport à 2009).

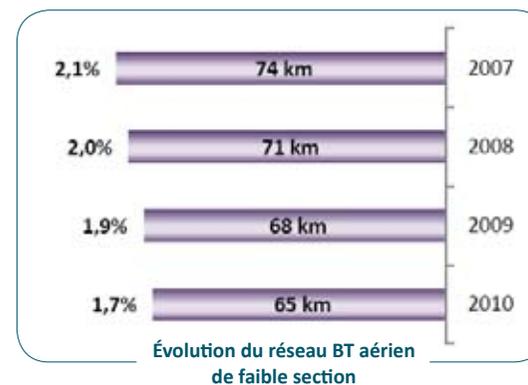
Diminution progressive du réseau aérien nu

Très sensible aux aléas climatiques, ce réseau représente 333 km en 2010 dont 61 km en zone urbaine et 273 km en zone rurale, soit une diminution de 1,5 point depuis 2007. Cependant, il est à noter que, comme pour la HTA, l'intégration de la BT de Beaune, constituée de seulement 5 % d'aérien nu, diminue la valeur de cet indicateur qui s'élèverait, sans cette commune, à 9 %, soit 0,3 point de moins que 2009.

Si on constate une légère amélioration dans la suppression des fils nus (un peu plus de 10 km en 2010), on reste néanmoins encore loin des 30 km retirés annuellement dans les années 90.

Disparition, petit à petit, du réseau de faible section

En 2010, le réseau aérien nu de faible section mesure 65 km et représente donc 1,7 % du linéaire total BT, situant ainsi la concession du SICECO nettement en dessous de la moyenne (7 %). 3 km de ce type de réseau, particulièrement ancien, ont été supprimés entre 2009 et 2010, pour la plupart, par le SICECO.



En bref

Une part importante de l'évolution des taux d'enfouissement HTA et BT provient en réalité des extensions de réseaux, qui sont souvent réalisées en souterrain. Elle n'est donc pas liée à une éventuelle action d'amélioration du réseau existant menée par le concessionnaire. Par exemple, pour le réseau BT, cette part représente 80 %. Le concessionnaire n'intervient quasiment pas et renvoie l'intervention vers le SICECO (crédits FACÉ destinés à l'enfouissement).

L'essentiel

→ 29 postes sources (17 sur le territoire)

→ 5 322 km de réseau HTA
3 811 km en aérien
1 511 km en souterrain

→ 4 180 postes de transformation HTA/BT

→ 3 781 km de réseau BT
2 046 km en aérien torsadé
1 402 km en souterrain
333 km en aérien nu

Pour comprendre

Poste source : il relie le réseau public de transport d'électricité au réseau public de distribution d'électricité en convertissant la haute et très haute tension en moyenne tension. Il constitue le point de départ du réseau de distribution appartenant aux communes.

Réseau HTA : également appelé réseau moyenne tension, il relie le réseau de transport, à partir des postes sources, au réseau de distribution basse tension (BT).

Poste de transformation HTA/BT : il assure l'alimentation des clients raccordés au réseau BT. Le transformateur HTA/BT placé à l'intérieur de ce poste permet la conversion de la tension entre le réseau HTA (20 000 volts) et le réseau BT (400 volts).

Réseau BT : également appelé réseau basse tension, il relie le réseau HTA, à partir des postes HTA/BT, aux branchements qui alimentent les clients BT.

Branchement : ouvrage compris entre le réseau BT et l'origine de l'installation intérieure de l'utilisateur. Le concessionnaire ne dispose pas d'inventaire technique relatif aux branchements.

Appareil de comptage : il mesure les flux d'énergie entre le réseau public de distribution et une installation privée. Le compteur fait également partie du réseau appartenant à la commune.

PPM : parties par million

Postes HTA/BT

Le territoire de la concession dispose de 3 types de postes HTA/BT :



Poste sur poteau
42,2 %



Poste maçonné
34,9 %



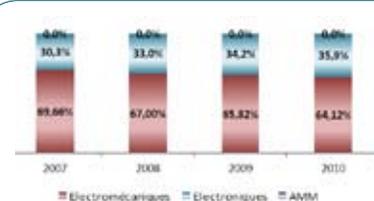
Poste préfabriqué
22,9 %

Le saviez-vous ?

Un décret du 18 janvier 2001 prévoyait, d'ici au 31 décembre 2010, l'élimination des appareils contenant plus de 500 ppm de PCB et plus de 5 l d'huile, substance toxique utilisée notamment dans les transformateurs d'électricité. En Côte-d'Or, ces transformateurs ont été supprimés. Il reste 477 transformateurs dont la teneur est inférieure à 500 ppm identifiés par une étiquette jaune. Les communes ont été avisées par la Préfecture.



Cabine haute en cours de démolition



Évolution de la typologie des appareils de comptage

Parmi les 4 180 postes de distribution HTA/BT de la concession,

- 704 sont situés en zone urbaine et 3 476 en zone rurale
- 315 sont des cabines hautes majoritairement situées en zone rurale (96 %)

En bref

Les cabines hautes sont des postes HTA/BT en forme de tour. Elles sont démolies dans le cadre des travaux d'enfouissement.

Appareils de comptage

La concession compte des appareils électromécaniques à 64,12 % (la moyenne étant de 67,3 %) et des appareils électroniques à 35,9 % (la moyenne étant de 32,7 %).

Le saviez-vous ?

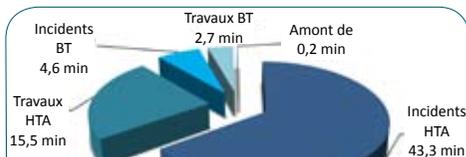
Les AMM (Automated Meter Management) ou compteurs communicants permettraient d'automatiser les relevés de consommation et de supprimer les factures estimées, d'intervenir à distance et d'établir des offres tarifaires horo-différenciées. Le SICECO reste, pour l'instant, réservé quant à leur déploiement et leur utilisation, censée aider les clients à faire des économies d'énergie.

Continuité de fourniture

Moins de temps de coupure

Deux causes sont à l'origine des coupures : les incidents et les travaux. Lorsque des incidents affectent plus de 100 000 clients sur des territoires contigus et que leur probabilité de réapparition est supérieure à 20 ans, on parle d'événements exceptionnels. Le critère B (temps de coupure moyen par usager BT), lorsqu'il inclut ces événements est appelé *critère B toutes causes confondues (TCC)* et, lorsqu'il les en exclut, *critère B hors événement exceptionnel (HIX)*. Au cours des quatre derniers exercices, la concession n'a pas connu d'événements exceptionnels. En 2010, le temps de coupure moyen est de 66,5 minutes, soit le meilleur résultat depuis 2007 (69,6 minutes en 2007, 77,6 en 2008 et 118,4 en 2009). L'intégration de Beaune influe sur cet indicateur qui s'élèverait à 70,5 minutes sans cette commune.

Les interruptions causées par les travaux HTA et BT (27 % au total) s'expliquent par la fin du programme PCB, les changements de transformateurs qui se sont achevés fin 2010 et les travaux d'élagage que le concessionnaire doit réaliser hors tension.



Décomposition de la durée moyenne de coupure HIX par usager en 2010

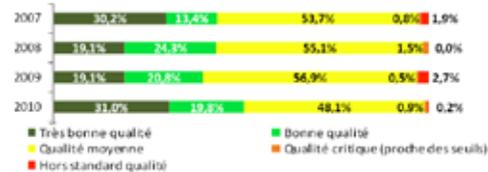
Le saviez-vous ?

La continuité de fourniture est mesurée principalement par :

- le temps de coupure moyen par usager BT (critère B)
- le nombre de coupures longues, brèves et très brèves subies par les usagers

Amélioration des indicateurs de continuité de fourniture

En 2010, l'indicateur global de continuité de fourniture s'élève à 77, soit une hausse de 5 points par rapport à 2009. Ce résultat indique une amélioration de la continuité d'alimentation sur la concession.



Évolution du pourcentage d'usagers par niveau de continuité de fourniture (HIX)

Environ 1,1 % des usagers subissent une continuité d'alimentation qualifiée de médiocre, voire dégradée, soit une diminution par rapport à 2009 (3,2 %).

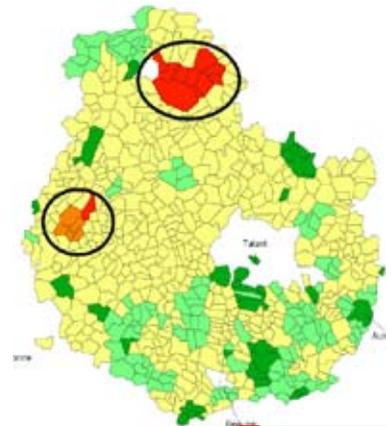
En particulier, le départ CHAMPE issu du poste source SAULIEU a subi 73 coupures très brèves et 41 coupures brèves soit un résultat supérieur aux seuils standards de qualité. Le secteur de PAGNY-LE-CHATEAU subit des coupures en deçà des seuils mais avec un temps de coupure cumulé important.

En bref

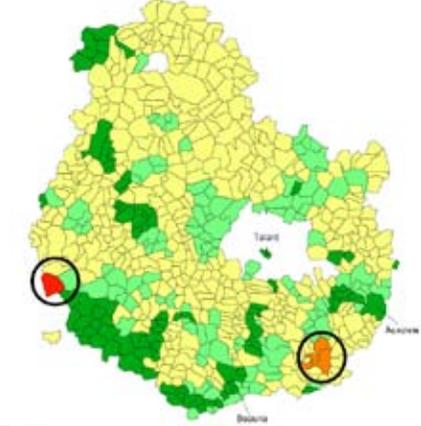
Seuils standards de qualité (par an) :

- 6 coupures longues
- 30 coupures brèves
- 70 coupures très brèves

Analyser la qualité de l'électricité distribuée



Indice de continuité de fourniture 2009 (HIX)

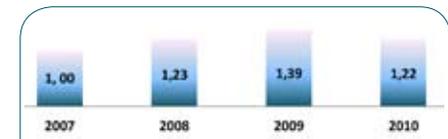


Indice de continuité de fourniture 2010 (HIX)

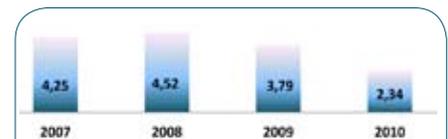
Diminution de la fréquence des coupures et des incidents HTA/BT

Sur la concession, l'utilisateur perçoit de moins en moins les coupures HTA, qu'elles soient longues (1,22 coupures par usager), brèves (2,34 coupures par usager) ou très brèves (4,55 coupures par usager), les chiffres étant en dessous de la moyenne, respectivement 1,7, 2,7 et 5,7.

De même, on comptabilise 3,4 incidents pour 100 km aussi bien sur le réseau HTA que le réseau BT. Ce résultat est en diminution par rapport à 2009 et reste en dessous de la moyenne.



Évolution du nombre moyen de coupures longues HTA perçues par usager (HIX)



Évolution du nombre moyen de coupures brèves HTA perçues par usager (HIX)



Évolution du nombre d'incidents HTA et BT pour 100 km de réseaux HTA et BT



Évolution du nombre moyen de coupures très brèves HTA perçues par usager (HIX)

Qualité de tension

De plus en plus de départs HTA en contrainte de tension

En 2010, la concession compte 12 départs HTA présentant une chute de tension comprise entre 5 et 7 % et 1 supérieur à 7 %, soit trois fois plus qu'en 2008 (seulement 5 départs avaient une chute de tension comprise entre 5 et 7 %).

En revanche, les départs BT en chute de tension ont fortement diminué : de 217 (dont 197 en zone rurale) en 2009 on passe à 84 (dont 78 en zone rurale). Ce phénomène inverse peut trouver son origine dans trois causes :

→ une augmentation de la consommation des usagers BT : plus de départs HTA en contrainte, notamment si de nouveaux départs ou des postes sources ne sont pas créés pour soulager l'existant

→ le nouveau plan de tension relève la tension du départ BT jusqu'à 5 % et diminue donc le nombre de départs BT mal alimentés

→ l'écrêtement des chutes de tension à 5 % par ERDF pour calculer les clients mal alimentés : les contraintes en tension des 13 départs HTA ne sont que partiellement prises en compte dans la détermination du nombre de départs BT considérés comme mal alimentés

Le saviez-vous ?

Nouveaux critères d'évaluation des chutes de tension et plan de tension

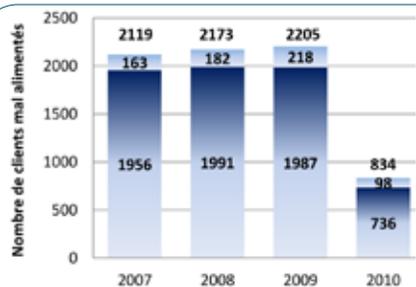
En 2010, le concessionnaire ERDF a modifié unilatéralement, ce qui est inacceptable, 3 paramètres dans son outil de calcul de la qualité de la tension :

- les références de températures (qui définissent la profondeur des besoins électriques en saisons extrêmes)
- les profils de consommations types (qui permettent de convertir les énergies consommées en charge instantanée sur le réseau)
- les réglages de la tension du réseau : + 4 % en HTA et au cas par cas sur les postes HTA/BT

Avis du SICECO : le fait d'adapter ces paramètres est acceptable sous réserve d'en partager les causes. Or il est difficile de bien analyser ces nouveaux paramètres dans la mesure où les explications fournies par ERDF ont été sommaires. Par conséquent, les résultats 2010 sont difficilement comparables avec ceux des années antérieures et ne peuvent être acceptés.

De moins en moins de clients mal alimentés ?

En 2010, 834 clients (dont 736 en zone rurale et 0 sur Beaune) seraient mal alimentés soit 0,6 % des usagers de la concession. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 65 %. Il ne faut pas perdre de vue que cette baisse spectaculaire est due à la modification de la méthode de calcul. La brutalité des évolutions entre 2009 et 2010 remet en cause la pertinence générale de l'indicateur pour décrire fidèlement l'état du réseau : voir graphique ci-joint où les chiffres 2010 ne sont pas validés par le SICECO.



Évolution du nombre d'usagers mal alimentés par zone rurale (ER) et urbaine (RU)

L'essentiel

La qualité de l'électricité distribuée est analysée sous deux volets :

→ **66,5 minutes** = durée moyenne de coupure par usager (critère B) en Côte-d'Or (contre 119 minutes TCC et 85 minutes HIX pour les moyennes nationales publiées par ERDF en 2010)

Pour comprendre

Critère B : temps de coupure moyen par usager BT.

Indicateur de continuité de fourniture (ICF) : il est construit par agrégation du nombre de coupures longues, brèves et très brèves subies en moyenne par un usager de la concession. Il vaut 100 pour une alimentation continue sans coupure électrique.

	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité critique	Mors standard qualité
Coupures longues	<1	1s...<1,5	1,5s...<3	3s...<6	Au moins supérieur à 1 des seuils (6, 30, 70)
Coupures brèves	<2	2s...<5	5s...<18	18s...<30	
Coupures très brèves	<4	4s...<10	10s...<30	30s...<70	

Coupure : la tension du réseau est inférieure à 10 % de la tension contractuelle pendant une durée supérieure ou égale à 1 seconde.

Coupure longue : durée supérieure ou égale à 3 minutes.

Coupure brève : durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes.

Coupure très brève : durée de 0,3 secondes

Contrainte de tension : un réseau est dit en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette (-10 %, +10 %) de sa tension nominale.

Identifier les usagers et les consommations

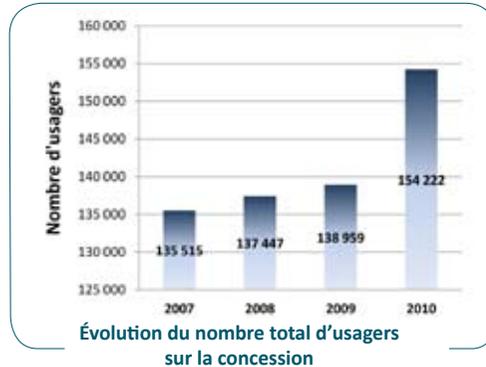
Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie en 2007, les activités de distribution et de fourniture se sont séparées. ERDF, filiale d'EDF, gère la distribution tandis qu'EDF Branche Commerce s'occupe de la fourniture aux tarifs régulés comme déréglés. Le SICECO veille à ce que les engagements du cahier des charges soient bien respectés par ces deux entités.

Quelle puissance ?

Un usager dit HTA a souscrit une puissance supérieure à 250 KVA et un usager dit BT a souscrit un contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVA.

De plus en plus d'usagers

La concession du SICECO compte 154 222 usagers dont 13 446 issus de Beaune. Cette dernière mise à part, on note que le nombre total d'usagers est en augmentation de 1,3 % depuis 2009. Les usagers BT représentent la majorité puisqu'ils sont 153 398. Les usagers HTA sont au nombre de 824 mais sans Beaune, on note qu'ils sont en diminution : de 820 en 2009, ils sont passés à 760 en 2010.



Quels tarifs ?

Fidélité aux tarifs réglementés

Depuis l'ouverture à la concurrence, le consommateur a le choix : il peut souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de son choix ou conserver une offre au tarif réglementé auprès du fournisseur historique EDF. Sur le territoire de la concession, la plupart des clients restent attachés aux tarifs réglementés de vente puisque 94 % d'entre eux en bénéficient, soit 144 251 usagers dont 11 886 issus de la ville de Beaune. Pour la première fois cette année, le nombre de clients hors tarifs réglementés est en baisse (9 971 clients en 2010 contre 12 321 en 2009). Deux explications sont possibles : en BT, l'utilisation, pour certains clients déçus, de la possibilité de revenir aux tarifs régulés et, en HTA, l'abandon des contrats avec d'éventuels retours vers des tarifs jaunes ou vert réglementés.

En bref

Les différentes sortes de tarifs réglementés de vente

- Tarif Bleu (TB) : alimentation basse tension, puissance inférieure à 36 kVA
- Tarif Jaune (TJ) : alimentation basse tension, puissance inférieure à 250 kVA
- Tarif Vert (TV) : alimentation moyenne tension, puissance supérieure à 250 kVA

La majeure partie des recettes du concessionnaire provient des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE), appelés également tarifs d'acheminement. Le TURPE, élaboré par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et approuvé par décision ministérielle, a été mis en place afin de compenser les charges que le concessionnaire engage pour l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux. Le TURPE figure sur la facture du consommateur sous la dénomination «part acheminement» (environ 46 % du montant total) et est reversé, par le fournisseur, au gestionnaire.

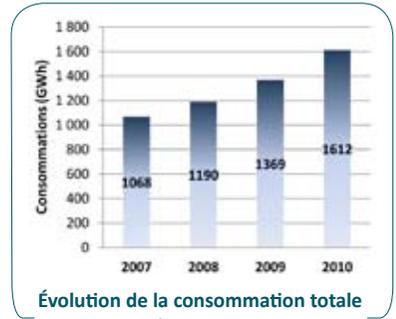
La consommation sur la concession du SICECO, ayant augmenté, les recettes d'acheminement pour ERDF sont en progression de 20 % (dont 12 % induit par l'intégration de Beaune) et s'élève à 53 millions d'euros contre 44 millions d'euros en 2009. Les usagers BT ayant souscrit une puissance inférieure ou égale à 36 kVA représente 73,2 %, soit la majorité des recettes totales pour un montant de 43,9 millions d'euros.

Quelles consommations ?

Augmentation des consommations

Sans surprise, l'augmentation du nombre d'usagers de la concession a entraîné une hausse de la consommation d'électricité. Cependant, la consommation totale par habitant, mais aussi celle des usagers aux tarifs réglementés, reste stable. Par conséquent, l'arrivée de la ville de Beaune sur le territoire de la concession ne change pas la moyenne. En totalité, les usagers de la concession ont consommé 1 612 GWh (62 % par les usagers BT qui ont souscrit une puissance inférieure ou égale à 36 kVA). La consommation moyenne des usagers BT augmente de 5,7 % en 2010.

Concernant la fourniture aux tarifs réglementés, que le SICECO se doit de contrôler, on peut noter que les recettes ont progressé de près de 20,4 % entre 2009 et 2010. Hors Beaune, cette augmentation s'établit à 8 %. Elle est donc du même ordre que l'évolution constatée sur les exercices précédents.



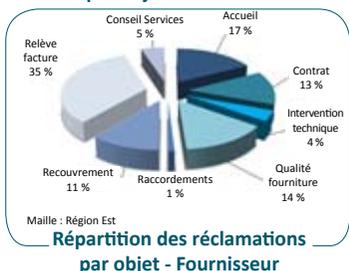
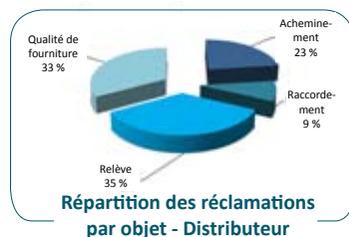
Le saviez-vous ?



Qualité de service

Des clients globalement satisfaits du distributeur mais...

Concernant les services fournis par le distributeur, les indicateurs, notamment ceux relatifs au raccordement sont assez élevés (mais en légère baisse). Les délais de production des devis ont légèrement augmenté, s'établissant à 3 jours pour Beaugre et à 5,3 pour le reste de la concession. 35 % des réclamations reçues par ERDF sont relatives à la relève des compteurs, sachant que le taux de réponse aux réclamations sous 30 jours est de 99,3 %. Enfin, le taux d'absence à la relève diminue depuis 2007 et reste inférieur au taux moyen qui s'élève à 6.3 %.



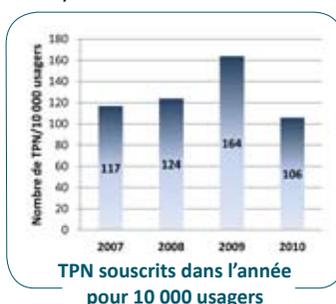
Les réclamations sont principalement enregistrées par les fournisseurs, et en particulier le plus important EDF. Au niveau du Grand Est, l'augmentation est de 70 % ! Il est à noter que le taux de réclamations par objet pour le fournisseur est donné à la maille « Région Est ».

Action sociale

De moins en moins de clients en difficulté financière ?

La gestion des usagers en difficulté financière revient au fournisseur et s'analyse de 3 manières :

- Le taux de clients bénéficiant du TPN a diminué : de 164 pour 10 000 clients en 2009, il est passé à 106. Cette baisse, également observable au niveau national, provient, selon le fournisseur, d'une très forte hausse en 2009, liée à des rattrapages de l'exercice 2008 et de non renouvellements en 2010. Cependant, ce très net recul est contradictoire avec le discours d'EDF qui indique vouloir travailler à la systématisation du dispositif pour les bénéficiaires de la CMU-C.
- Le nombre de coupures pour impayé, 47 pour 10 000 clients, reste inférieur à la moyenne (72 coupures).
- Le montant du FSL demeure stable et s'élève depuis 2007 à 105 000 euros par an.



Producteurs

Les producteurs raccordés au réseau public de distribution sont désormais comptabilisés par le concessionnaire.

Type d'installations	Nombre d'installations	Puissance produite
Photovoltaïque	947 soit 97,9 %	6 MVA soit 8,1 %
Éolien	6 soit 0,6 %	62 MVA soit 82,8 %
Cogénération	1 soit 0,1 %	4 MVA soit 5,1 %
Autres	13 soit 1,3 %	3 MVA soit 4 %

L'essentiel

- 154 222 usagers dont 144 251 aux tarifs réglementés de vente (TRV)
- 1 612 GWh consommés dont 1 399 GWh par les usagers aux TRV
- 53 millions d'euros de recettes d'acheminement pour le distributeur
- 117 millions d'euros de recettes de fourniture pour les usagers aux TRV
- 106 bénéficiaires du TPN pour 10 000 usagers

Pour comprendre

Tarifs réglementés ou régulés de vente : prix fixé par les ministres en charge de l'économie et de l'énergie.

Offre de marché : prix libres, déterminés par un contrat. Ce sont les offres auxquelles peut souscrire le consommateur depuis le 1^{er} juillet 2007 (ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie) soit en souscrivant un nouveau contrat avec son fournisseur actuel, soit en souscrivant un contrat avec un nouveau fournisseur.

Tarif de Première Nécessité (TPN) : il est attribué sous conditions de ressources et permet une réduction sur l'abonnement et les 100 premiers kWh consommés. Les ayants droits à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) peuvent bénéficier de ce tarif imposé par la loi aux fournisseurs historiques (EDF et les Entreprises Locales de Distribution).

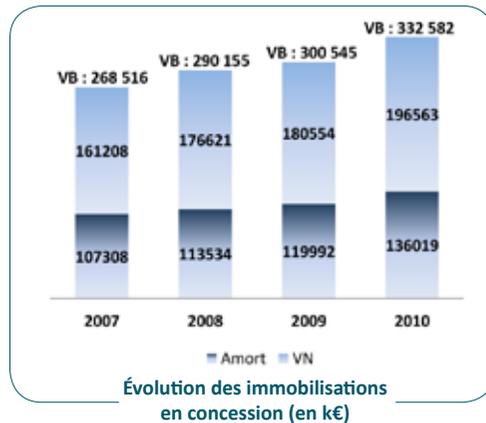
Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : il accorde des aides financières aux personnes rencontrant des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives au logement.

Le SICECO attire l'attention sur le fait que son concessionnaire ERDF, qui est une société anonyme par actions, ne doit fournir un bilan annuel conforme aux règles comptables des sociétés qu'au niveau national. Par conséquent, au niveau de la concession du SICECO, les équilibres financiers fondamentaux (droit du concédant, provisions, compte d'exploitation, ...) sont en partie reconstitués artificiellement et donc invérifiables.

Valeur des ouvrages

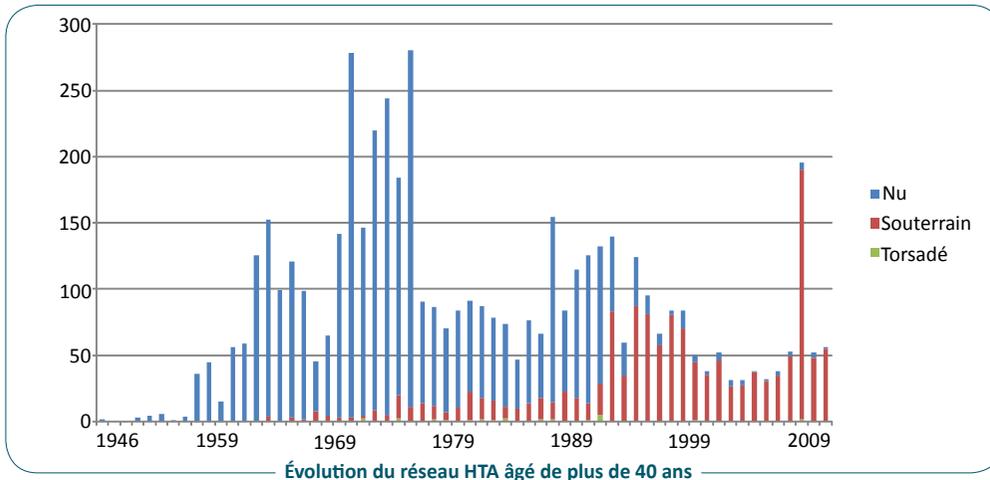
Une concession vieillissante

À la fin de l'exercice 2010, la valeur du patrimoine de la concession s'élève à 332,6 millions d'euros. Les immobilisations ont augmenté de 10,7 % en cohérence avec l'intégration de la ville de Beaune dont la valeur de la concession s'établit à 21 millions d'euros. Hors Beaune, la valeur brute de la concession a augmenté de 3,7 % par rapport à 2009. Le taux d'amortissement des ouvrages augmente : de 39,9 % en 2009, il est passé à 40,9 % en 2010 et est supérieur à la moyenne (39,3 %). Cette évolution traduit de manière comptable le vieillissement du réseau de la concession du SICECO, qui doit alors être attentif à la programmation des travaux de renouvellement d'ERDF. Notons que les ouvrages présentant le plus fort taux d'amortissement sont les postes HTA/BT, les compteurs et les transformateurs.



Le saviez-vous ?

Le patrimoine concédé comprend l'ensemble des réseaux HTA et BT, les postes de transformation HTA/BT, les transformateurs, les branchements, les compteurs et leurs accessoires



Renouvellement

Quelles provisions pour quel renouvellement ?

Les provisions pour renouvellement sont constituées par le concessionnaire pour les ouvrages renouvelables avant la fin de la concession. Elles doivent couvrir la différence entre la valeur d'origine du bien et son coût futur de remplacement à l'identique. Elles ne peuvent être utilisées que pour renouveler l'ouvrage pour lequel elles ont été constituées.

Fin 2010, les provisions pour renouvellement s'élèvent à 62,2 millions d'euros dont 5,2 millions d'euros constitués sur le patrimoine de Beaune. Hors Beaune, l'évolution est de 2 %. Cependant, à l'échelle de la concession, le SICECO ne sait pas avec exactitude sur quels ouvrages ERDF utilise les provisions. **De plus, le concessionnaire ne donne pas de précisions sur la réaffectation des provisions pour renouvellement, empêchant ainsi l'autorité concédante de valider les comptes de la concession.**

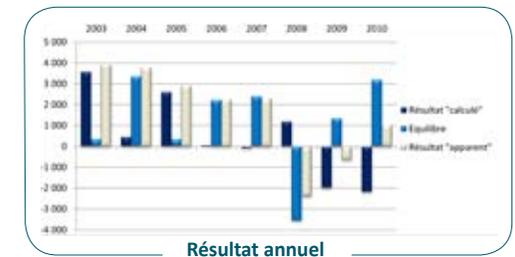


Concernant les travaux de renouvellement effectués par le SICECO, une sous-valorisation chronique par ERDF a été constatée pour certaines typologies de travaux ce qui demande un examen minutieux.

Activité de la concession

Une concession en déficit ?

Le bilan financier de la concession sur quelques années fait apparaître, pour 2010, une situation défavorable puisque la concession «bénéficie» d'une contribution du national (groupe EDF) vers la concession de 3 186 000 euros. Les évolutions du bilan d'exploitation sont très fortes (de - 10 % à + 10 % du montant total) mais ne sont pas expliquées autrement que par un renvoi au national.



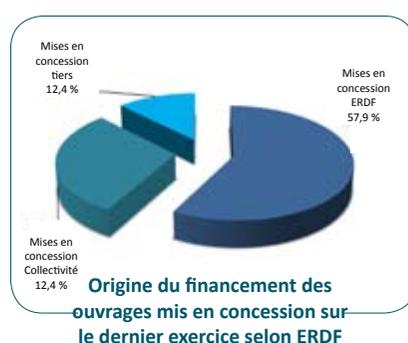
Le résultat calculé, qui est en quelque sorte le résultat propre de la concession, a une évolution irrégulière avec une tendance inquiétante : + 3,5 millions d'euros en 2003, - 2 millions d'euros en 2010 ! Il s'agit là de mouvements particulièrement importants de l'activité de la concession qui, même si le caractère artificiel du bilan financier est constamment rappelé, mériteraient un éclaircissement détaillé du concessionnaire, en expliquant par exemple les résultats nationaux d'ERDF.

EDF n'a pas produit de compte d'exploitation pour la partie «fourniture» du service délégué alors que les éléments fournis par ERDF ne permettent pas d'avoir une représentation fiable de l'activité économique du concessionnaire.

Origine du financement des ouvrages

Des origines floues

Le concessionnaire n'a pas transmis un inventaire précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre lui et les tiers ou collectivités. Il n'est donc pas possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation et au droit du concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financement des ouvrages. D'autre part, la participation des tiers, estimée à 60% du coût du raccordement, n'est pas considérée comme une recette externe mais comme un investissement ce qui tend à augmenter l'investissement du concessionnaire sur le réseau. Par conséquent, le ticket de sortie en fin de concession se trouve faussé.

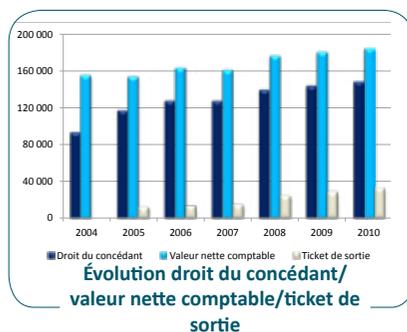


Droit du concédant et ticket de sortie

En bref

Les droits du concédant représentent 80% de la valeur nette et l'estimation du ticket de sortie en 2010 est d'environ 30 millions d'euros. Compte-tenu du refus du concessionnaire de fournir un inventaire des ouvrages avec l'origine du financement, les éléments relatifs au droit du concédant ne sont pas vérifiables. On note également l'absence d'informations sur les provisions pour renouvellement (dotation, utilisation, reprise et affectation au droit du concédant).

L'opacité de gestion du concessionnaire en la matière est récurrente et ne permet pas à l'autorité concédante d'avoir une vision précise de l'état de la concession.



L'essentiel

→ 332 582 k€ valeur brute de la concession

→ 2 157 € valeur brute par usager

→ 40,9 % taux d'amortissement des ouvrages

→ 62 152 k€ provisions pour renouvellement des ouvrages

→ 158 661 k€ droits du concédant

Pour comprendre

VB : Valeur Brute

AMORT : Amortissement. Il est linéaire et sa durée de vie varie en fonction de la nature des ouvrages.

VN : Valeur Nette comptable des immobilisations en concession correspondant à la valeur brute diminuée des amortissements.

Immobilisations : traduction comptable de la valeur des biens

Droits du concédant : le compte «droits du concédant» correspond, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis par le concessionnaire. Il représente la part des ouvrages financés par la collectivité, les usagers et les tiers. À la fin du contrat, il est égal à la valeur d'actif net du patrimoine concédé.

Ticket de sortie : il représente l'échange financier éventuel entre le concessionnaire et le concédant en fin de contrat. Une valeur positive équivaut à un paiement par le concessionnaire. Une estimation d'un ticket de sortie virtuel est possible chaque année (comme si le contrat s'arrêtait mais il n'aura de sens qu'en fin de contrat).



siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39

www.siceco.fr
contact@siceco.fr